



20 janvier 2022

## Une assemblée générale fructueuse

L'amphi de la Maison des Associations était plein pour l'AG de la section LDH de Lille. Fatima Meziani présidente sortante présenta son Rapport moral avant qu'Ignace Lepoutre et Jacques Poquet présentent les rapports d'activités et de trésorerie

Le rapport d'activités mit particulièrement l'accent sur notre action contre l'extrême-droite, sur le droit de manifester, sur le droit des étrangers concrétisé par la tenue de nos permanences, contre la politique de rejet des Roms et des réfugiés. Le Forum des Libertés de décembre et l'accueil de notre président Malik Salemkour occupa dans ce rapport la place qui lui était due par la mobilisation et l'impact qu'il représentait.

Le rapport financier dessina une situation saine et équilibrée, en dépit des importantes dépenses occasionnées par le Forum et non compensées par une subvention municipale à la hauteur de notre demande. L'accroissement considérable du nombre d'adhérents (110) apportant une compensation aux manques.



La seconde partie de l'AG a été consacrée à la présentation constructive d'un plan d'action pour l'avenir par Emmanuelle Jourdan-Chartier. Plan pris en considération par vote l'AG qui a commencé à en débattre.

L'élection du Bureau statutaire a vu l'accession d'Emmanuelle Jourdan-Chartier à la présidence avec Ignace Lepoutre au secrétariat et Jacques Poquet à la trésorerie. Fatima Meziani a été élue présidente d'honneur de la section.

## La section de Lille élit une nouvelle présidente



Notre assemblée générale du 20 janvier avait pour mission de tirer le bilan de l'année militante écoulée mais aussi de préparer l'action pour l'avenir.

Fatima Meziani ayant décidé de ne plus être candidate pour des raisons personnelles bien compréhensibles après plus de six années à la présidence, il incombait à notre AG d'élire un nouveau ou une nouvelle président.e.

C'est Emmanuelle Jourdan-Chartier qui a été élue à ce poste. Cette élection concrétise tout le travail accompli avec la LDH de Lille au cours de l'année 2021 et notamment la mise en œuvre du Forum des Libertés de décembre dont elle a assuré en grande partie la préparation et la mise en œuvre.

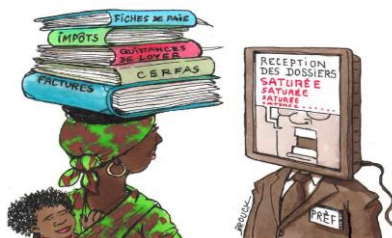
Historienne, vice-présidente de L'Université Lille, Emmanuelle nous a apporté, outre ses idées et ses compétences, la participation active d'étudiant.e.s ayant choisi de s'investir dans le Forum et au-delà dans les activités de la LDH de Lille.

Elle a œuvré en symbiose avec le Bureau et notamment avec Ignace Lepoutre et Jacques Poquet. Elle est donc en possession de toutes les cartes nécessaires pour conduire les activités de la LDH. C'est d'ailleurs elle qui a présenté au nom du Bureau sortant les propositions pour les années à venir.

Nous lui adressons tous nos vœux et l'assurance de notre soutien sans faille.  
GM



## L'accueil en préfecture en question



Au cours d'une réunion du groupe de travail LDH le jeudi 13 puis le lendemain avec le CSP 59, la Cimade, le MRAP et le Secours Catholique le problème de l'accueil des étrangers en Préfecture a été évoqué et débattu : Avatars de la dématérialisation, difficultés d'obtenir des rendez-vous, frilosité dans l'attribution des titres de séjours, récépissés se substituant aux titres, dégradation du fonctionnement de la CODRESE, filtrages à la grille, gestion tatillonne des dossiers.

Nos 4 organisations ont décidé d'adresser un courrier en commun au préfet et de lui demander audience. Pour sa part le groupe de travail de la LDH a décidé de mettre en chantier un « Rapport sur l'accueil en Préfecture de Lille », comme nous l'avions déjà fait dans le passé.

Pour réaliser ce rapport, nous nous appuyerons principalement sur trois éléments :

- Les constats faits lors de la tenue de nos permanences
- L'analyse des documents préfectoraux en ligne
- Les éléments déjà recueillis et mis à jour lors de notre travail d'analyse sur la dématérialisation

Nous espérons que ce rapport sera suffisamment avancé pour être évoqué lors de la rencontre de la Fédération, le 29 mars avec le Préfet.

## **Pour un internet libre et ouvert à tous**

*Le numérique est plus qu'un outil ou une économie, il est une prise sur le monde. Il est moteur et levier de très nombreuses et profondes transformations de notre société, qu'il s'agisse des droits, de la culture, de l'éducation, de la démocratie...*

*Les transformations complexes qu'il induit, et auxquelles il participe créent des opportunités fortes, mais aussi des angoisses, des vulnérabilités. L'horizon positif d'ouverture et de recomposition démocratique qu'il portait s'est progressivement embrumé avec les anxiétés des nombreux laissés pour compte ou menacés par ces transformations.*

*Trop souvent, la régulation numérique se fait sans la société, ou sur des débats éloignés des pratiques. Trop souvent, elle crée l'exclusion des pratiques, plutôt que leur accompagnement.*

*Nous, acteurs de cette société civile, ne pouvons pas nous en satisfaire.*

*Ces prochains mois, à l'occasion de la campagne présidentielle, seront débattues les lignes directrices qui guideront un quinquennat critique pour ces questions. Nous pensons que les solutions à ces sujets complexes peuvent être trouvées avec la société civile. Elle est active, riche d'intelligence et de variété de points de vue.*

*Un succès de la mobilisation*

## **Total se retire de Birmanie**



*Un an après le coup d'Etat du 1er février 2021 qui a renversé Aung San Suu Kyi et mis fin à une parenthèse démocratique de 10 ans, la Birmanie reste plongée dans le chaos. Des groupes de résistance anti-junte ont pris les armes contre les généraux qui étouffent dans le sang la contestation, avec près de 1.500 civils tués, selon une association locale de défense des droits de l'Homme. L'ONG Human Rights Watch avait à nouveau appelé les Etats-Unis et l'Union européenne à "imposer des mesures « pour cibler les fonds qui financent le régime abusif de la junte »*

*Nous, signataires de cet appel, partageons toutes et tous un même constat : nous devons inventer collectivement de nouveaux modes de gouvernance du numérique qui garantiront le respect des droits et des libertés. Il y a urgence à ce que nous puissions débattre ensemble des enjeux démocratiques induits par cette transformation accélérée. C'est la condition de l'unité de notre société.*

*Nous défendons un internet libre et ouvert, où chacun est appelé à devenir acteur et responsable. À l'instar de la société, Internet est et doit demeurer divers, avec des espaces marchands et non marchands, porteur de communs. Cette diversité doit être entendue dans les débats et intégrée à la gouvernance du numérique. Pour que cette gouvernance du numérique se construise au bénéfice de toutes et tous, nous croyons qu'il faut la faire avec la société, dans la diversité des acteurs qui la forment. Si nous souhaitons redonner au numérique son ambition démocratique sur les choix que notre société doit faire, construisons le numérique avec tous.*



*Face à l'escalade des violences, Total Energies se retire du pays asiatique où il était partenaire et opérateur du champ de gaz de Yadana. C'est ce que vient d'annoncer le groupe français, qui avait déjà mis fin au projet de développement d'un nouveau gisement, arrêté ses campagnes de forage et suspendu des versements aux actionnaires d'un gazoduc, parmi lesquels figure une entreprise de l'armée birmane.*

*"Le contexte qui ne cesse de se dégrader au Myanmar, en matière de droits humains et plus généralement d'Etat de droit, depuis le coup d'Etat de février 2021 nous a conduits à réévaluer la situation et ne permet plus à Total Energies d'apporter une contribution positive suffisante dans ce pays", a indiqué le groupe dans un communiqué. C'est ce que demandaient les ONG de défense des droits de l'Homme !*



## **La France doit participer à la première réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires**

*Pétition à l'initiative de la campagne Ican France et signée par la LDH*

*Ce 22 janvier 2022, marque le premier anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Malgré sa mise en œuvre dans le cadre des Nations unies, son adoption par une écrasante majorité des États, la France manifeste une opposition ferme à ce processus multilatéral. Ainsi, alors que va se tenir la première réunion du TIAN, à l'Office des Nations Unies à Vienne du 22 au 24 mars 2022, réunissant une grande partie de la communauté internationale (près d'une centaine d'États), la France compte laisser sa chaise vide. Une absence qui dégrade totalement avec l'image d'un État qui ne cesse de se dire « responsable », qui appelle à renforcer le multilatéralisme et qui dispose de plus de charges particulières en raison de sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité.*

### **La chaise vide de la France**

*La LDH, partenaire de la campagne Ican France, appelle par une pétition, à ce que le président de la République arrête d'isoler notre pays de ce processus multilatéral, en acceptant de faire participer la France, en qualité d'observateur, à cette première réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Agissez avec nous en signant cette pétition.*

**Signez la pétition en ligne**

# Appel au Conseil Constitutionnel contre la loi « Responsabilité et sécurité intérieure »



La Ligue des droits de l'Homme (LDH) est intervenue avec le Syndicat des avocats de France (Saf), le Syndicat de la Magistrature (SM) et la Quadrature du net (QdN) devant le Conseil constitutionnel, contre la loi « Responsabilité et sécurité intérieure ».

Le gouvernement a fait voter ce 16 décembre cette énième loi sécuritaire, portant atteinte aux libertés comme aux principes du droit pénal. Cette loi « fourre-tout » permet notamment au gouvernement de poursuivre ses buts de surveillance de la population, que ce soit par des moyens techniques (drones...) ou par le recours à des personnes privées, intégrées dans une « réserve opérationnelle » de la police judiciaire.

## Une loi qui porte atteinte aux libertés et au principe du droit pénal

Elle permet l'emploi des drones ou des caméras embarquées, y compris en manifestation, admettant que l'intérieur des appartements soit filmé, alors que le précédent volet de la loi Sécurité globale avait été censuré sur ces points par le Conseil constitutionnel. De plus, les images pourront ensuite être utilisées pour une reconnaissance faciale.

La prise d'empreintes ou de photographies pourra désormais être effectuée sous contrainte lors d'une garde à vue. On sait que ces mesures touchent de nombreux manifestants : la liberté de manifester, pourtant fondamentale, est de plus en plus contrainte et les participants fichés et surveillés.

Les effectifs policiers vont être gonflés par des personnes privées recrutées parmi les réservistes, sans compétence particulière, qui pourront porter une arme.

## Un recours à des réservistes armés sans compétence

Les syndicats majoritaires de policiers ont obtenu gain de cause : cette loi crée un délit autonome lorsqu'un policier, gendarme, ou policier municipal subit des violences, même sans aucun dommage corporel, passible de 5 ans d'emprisonnement et 75.000€ d'amende (et 7 ans / 100.000€ en cas d'ITT de plus de huit jours), déconnectant ainsi les peines des autres cas de violences aggravées. Cette disposition sur-arme judiciairement les policiers, au détriment d'une politique de restauration de la confiance avec les citoyens.

Il s'agit aussi d'une loi inique en ce qu'elle permet d'emprisonner des mineurs pour lesquels le parquet met en doute la minorité, non par un juge spécialisé mais par le tribunal correctionnel.

Et ce nouveau texte permet désormais de condamner des personnes pourtant jugées sans discernement au moment des faits : il s'agit d'une loi de circonstance après un fait divers dramatique. Elle apporte une solution régressive par rapport aux grands acquis de la philosophie pénale qui exige pour infliger une punition que l'auteur soit doté d'une volonté consciente d'accomplir l'infraction. Une personne sans discernement peut être enfermée pour des soins mais non pour une sanction qu'elle n'est de toute façon pas à même de comprendre.

## Une loi dangereuse pour la démocratie

La LDH a souhaité présenter cette « porte étroite » contre cette nouvelle loi dangereuse pour la démocratie, afin de développer ses arguments devant le Conseil constitutionnel, à l'appui des saisines de députés et de sénateurs, celles-ci étant beaucoup plus (trop) restreintes.



Extrait du courrier LDH au ministre

## Pas de groupe ésotérique dans l'école !

En juin 2021, la LDH avait interpellé le ministre de l'Éducation contre le projet d'initiation et d'expérimentation au sein des établissements scolaires d'une pratique appelée « méditation de pleine conscience » (MPC) proposée par un lobby ésotérique, et de ses risques sur des enfants, placés sous la responsabilité et la protection de l'Éducation nationale.

Si, suite aux protestations exprimées par la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et les acteurs engagés contre les phénomènes sectaires, le projet dans sa forme initiale a été abandonné, nous avons été saisis de sa réapparition de façon maquillée depuis septembre dans plusieurs collèges avec la multiplication « d'ateliers de relaxation », d'exercices « de respiration, de méditation, de body scanning », à l'initiative des mêmes instigateurs. La presse s'est fait l'écho que le conseil scientifique de l'Éducation nationale aurait été saisi en vue de valider une expérimentation de tels ateliers au sein des écoles françaises dès janvier 2022.

Ce qui est labellisé MPC, ou « Mindfulness » aux États-Unis et introduit ensuite en Europe, est une technique très spécifique dont la promotion et le financement à travers le monde sont organisés par le think-tank ésotérique américain Mind and life institute, consortium associant des mouvances très controversées comme l'anthroposophie. En France, l'offensive est principalement relayée par la structure privée Initiative mindfulness France qui en fait état dans ses rapports d'activité d'initiatives locales en 2019, concernant 425 établissements publics et privés.

Attachés au rôle de l'Éducation nationale dans la promotion de la liberté de conscience, dans la prévention des phénomènes sectaires et de la protection des enfants placés sous sa responsabilité, nous renouvelons nos plus vives inquiétudes sur ces expérimentations, et vous demandons d'intervenir pour y mettre fin sans délais afin de refuser à la fois l'entrisme d'un groupe d'influence ésotérique des plus douteux dans l'Éducation nationale et d'une technique, la MPC, aux conséquences incertaines et potentiellement risquées sur le développement psychique des enfants.

# Notre assemblée générale de janvier

## Le rapport moral

de Fatima Meziani, présidente

Fatima a présenté son dernier rapport moral de présidente. Après avoir évoqué les actions de cette année : les rassemblements et manifestations, les interpellations des pouvoirs publics, l'intégration de stagiaires, le Forum des Libertés, elle remercia les membres de la section pour leur action, leur contribution et leur soutien. Elle rappela comment elle était arrivée à la LDH, tout ce qu'elle avait appris au cours des rencontres rue de Saint-Omer alors qu'elle était « sans papiers ».

Elle déclara notamment : « Notre association n'est pas dans une approche partisane mais vigilante sur tout ce qui menace le « vivre ensemble » : la montée des extrémismes, des obscurantismes, du sexisme, du racisme, de l'antisémitisme et toutes les discriminations. Elle est aussi force de proposition auprès des collectivités territoriales, des différents partis et élus » avant de conclure « Merci à tous pour votre attention et votre enthousiasme »



## Le rapport d'activités

d'Ignace Lepoutre

Après avoir remercié Fatima, Ignace fit un raccourci de l'action 2021 de la section lilloise : permanences, interventions en milieu scolaire, interpellation des pouvoirs publics, rassemblements et manifestations. Il mit l'accent sur la tenue du Forum des Libertés et « sur les campagnes de dénonciation du programme du Rassemblement National sous forme de tracts élaborés par la section et distribués sur les marchés de Lille et des communes avoisinantes ainsi qu'à proximité de la gare de Lille et de la place de la République. Ces actions ont mobilisé un nombre important de militants. »



Il évoqua aussi « les nombreuses rencontres ou réunions dans des collectifs partenaires avec la Cimade, Amnesty International, Amitiés Lille-Naplouse, le Collectif Solidarité Roms »

## Projet collectif d'actions et de développement 2022-2024

par

Emmanuelle Jourdan-Chartier

Il appartenait à Emmanuelle, pressentie pour être la nouvelle présidente, de présenter nos perspectives d'actions.

En s'appuyant sur un power-point, elle présenta un texte très dense de six pages dont nous présentons ici les grandes lignes.

Le texte complet a été communiqué aux adhérents par mail. Il est également édité sur papier.

Emmanuelle débuta en rappelant que « Le contexte général national et international est particulièrement inquiétant et tendu »

Notre action de ces 2 dernières années et le Forum nous ont permis « de toucher de nouvelles personnes et notamment des jeunes, de donner une plus grande visibilité à notre action et de nous positionner différemment par rapport aux collectivités locales »

Un objectif en 6 points :

1 - Améliorer le fonctionnement organisationnel de la section,

2 – Fédérer les nouveaux adhérents

3 – Déployer nos outils de communication

4 – S'emparer plus fortement et concrètement des problématiques du Forum

5 – Conforter et structurer nos partenariats

6 – Structurer nos relations avec les collectivités locales

Concrètement, dans les 6 premiers mois de l'année 2022, il s'agira de mobiliser toutes nos énergies dans la campagne présidentielle, d'y associer tous les membres actifs mais d'imaginer aussi les suites du Forum des Libertés.

Un axe fort devra être initié en ce qui concerne la vidéo-surveillance et la « société de surveillance »

Il nous faudra de même nous rapprocher des associations féministes pour redonner une visibilité aux inégalités de droit.

## A long terme, vers une Maison des droits ?

Pour structurer un projet pluri-annuel 2022 - 2027

« Il est indispensable de construire un groupe de travail restreint : l'objectif est d'inscrire nos actions dans une pérennité et une stabilité avec une montée en puissance des dispositifs sur 5 ans pour dépasser le rythme de renouvellement du Bureau »

« Ce projet doit se construire par une large concertation, par des entretiens, tant internes à la section ou plus largement à la LDH, qu'externes auprès de nos partenaires associatifs »

## Le rapport financier

de Jacques Poquet

Comme nous le disons en première page de cette Lettre, le rapport financier a fait apparaître une situation saine. Jacques a présenté sur le power point l'ensemble des chèques tirés et des recettes mais il a mis en évidence l'accroissement du nombre d'adhérents poursuivant le mouvement de l'année dernière et nous faisant cette fois passer de 82 à 110 adhérents, ce qui est un taux de progression unique en France

Les rapports moral, d'activités et financier ont été votés à l'unanimité. Une abstention sur les perspectives et la composition du Bureau.

# Eric Zemmour à Lille le 5 février

Eric Zemmour sera à Lille, le 5 février. La section a publié un communiqué qui a été repris par la fédération du Nord et dont voici le texte ci-dessous. Par ailleurs, la section s'est adressée à 15 maires de l'agglomération lilloise pour leur adresser le texte du communiqué et leur demander de refuser toute aide (prêt de salle, occupation de la voie publique, parrainage) à ce candidat xénophobe et anti-républicain

**COMMUNIQUE DU 29 JANVIER DE LA SECTION DE LILLE ET DE LA FEDERATION DU NORD DE LA LDH**

**La constitution de la 5<sup>ème</sup> République de 1958 « proclame solennellement son attachement aux droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de 1789 confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946 »**

**« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances »**

**En assimilant systématiquement à des délinquants les jeunes Français d'origine maghrébine, en discriminant systématiquement les femmes, les étrangers, les handicapés, en faisant systématiquement preuve d'intolérance à l'égard des Musulmans, Eric Zemmour se place de lui-même en dehors des principes fondamentaux de notre République et se révèle indigne d'être candidat à sa présidence.**

**La Ligue des droits de l'Homme dénonce cette candidature de haine et les dangers qu'elle fait peser sur la paix civile et sur le « vivre ensemble »**

**Sa venue à Lille le 5 février est une offense au présent et au passé d'une région qui a fait face aux déchirements de la guerre et s'est construite avec acharnement comme une terre d'accueil, de brassage ethnique et social, de convivialité et de solidarité.**

**La Ligue des droits de l'Homme de Lille se mobilise contre cette venue. Elle dénonce une campagne qui ne fait que diviser les Français, rejeter l'étranger et créer dans notre pays un climat de suspicion et guerre civile.**



**La Ligue des droits de l'Homme de Lille exprime son hostilité aux thèmes de campagne de Monsieur Zemmour par des rencontres et des rassemblements ainsi que par des interventions auprès de Monsieur le Préfet du Nord et des Maires de l'agglomération lilloise. Elle leur demande de refuser toute forme d'aide (prêt de salles municipales, utilisation de la voie publique, parrainages) à cette candidature anti-républicaine**

**(communiqué du 29 janvier)**

## Courrier LDH aux Maires

**Monsieur, Madame le Maire**

**Monsieur Eric Zemmour, candidat à la Présidence de la République sera à Lille le 5 février. Il peut profiter de son passage dans l'agglomération lilloise pour vous contacter et solliciter votre aide (prêt de salles municipales, utilisation de la voie publique, parrainages).**

**La LDH de Lille dénonce cette candidature qui développe des thèmes contradictoires avec les principes de la République et vous demande de ne pas répondre à ces éventuelles sollicitations.**

**Nous vous adressons ci-joint un communiqué de notre section qui fait état des motifs de notre position. Si vous nous faites connaître vos engagements sur cette question, nous ne manquerons pas d'en informer le public des réunions que nous tiendrons ou des messages écrits et mails que nous publierons dans les semaines qui viennent.**

**Nous espérons que vos prises de position rejoindront celles de la LDH. C'est la crédibilité et l'avenir de la République qui sont en jeu.**

**Nous vous prions d'agréer ...**

## Non au racisme, Non aux discriminations, Non à Zemmour

**La venue d'Eric Zemmour à Lille entraîne un mouvement de protestation et de colère bien compréhensible face aux provocations xénophobes du personnage.**

**Une telle riposte est légitime. Il n'est pas possible d'accepter un tel viol des principes républicains : le mépris ethnique, l'atteinte à la liberté religieuse, le mensonge historique, le dédouanement de la politique antisémite du maréchal Pétain etc.**

**Notre Bureau de section demande à la Préfecture de recevoir une délégation qui remettra la protestation solennelle de la LDH de Lille. Nous l'accompagnerons avec nos chasubles et nos banderoles et nous demanderons à nos partenaires habituels de s'y associer dans une démarche symbolique, raisonnée et résolue à la hauteur de la menace. Nous demandons à tous les adhérents et sympathisants de venir renforcer notre délégation le Vendredi 4 février à 18 h 30 face à la Préfecture.**

**La LDH appelle aussi à la manifestation unitaire de protestation samedi 5 février à 11 h. Parvis des droits de l'Homme**

**Vendredi 4 février à 18 h 30 République**

**Samedi 5 à 11 h. Dalle des droits de l'Homme**

